

Mairie de Vineuil Saint Firmin

1, RUE DE LA DUCHESSE DE CHARTRES 60500 VINEUIL-SAINT FIRMIN

DÉPARTEMENT DE L'OISE ☎ : 03 44 57 06 05

ARRONDISSEMENT ET CANTON DE SENLIS ☎ : 03 44 56 20 56

Réf. : AG/GP/AC/2011/097

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12 jusqu'à 21h20 puis 11 jusqu'à la fin

Votants : 13 jusqu'à 21h20 puis 12 jusqu'à la fin

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011



L'an deux mille onze, le dix février, par suite d'une convocation en date du quatre février deux mil onze, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GILLOT, Maire de VINEUIL SAINT FIRMIN.

PRESENTS : M. GILLOT, Maire

M. OLIVIER, Mme NEAU, Mme POIRON Adjoints,

Mme BARBA, M. GAUTHIER, Mme NOYE, Mme DESNOYERS, M. LACHAT

Mme SIEG, Mme LAUDE, Mme AUGER, Conseillers Municipaux

ABSENT REPRESENTE : Monsieur SARAMITO avec pouvoir à Monsieur GILLOT

ABSENTS :, M. DEMORY, Mme PREVOT



Le Maire déclare la séance ouverte à 20H40.

Le Maire demande si le compte rendu du 8 décembre 2010 appelle des remarques. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Il demande un volontaire pour être secrétaire de séance, Mme Ginette POIRON se propose, elle est nommée secrétaire de séance et Mme CARO est nommée secrétaire auxiliaire, à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

1 PRIMES DU PERSONNEL 2011

Vu la délibération N°9 du 21 janvier 2010.

Le Maire propose, pour l'attribution des primes au personnel communal, d'affecter en 2011, une enveloppe budgétaire de : 27 300 € dont 2500 € affectés à l'attribution de primes individuelles au titre de la mobilisation du personnel pour faire face à des événements exceptionnels et imprévisibles.

La somme totale correspondante sera prévue au budget communal de fonctionnement 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur OLIVIER, Adjoint à l'Urbanisme, qui rappelle que l'Etude du PLU s'étendra sur une période de deux ans, durant laquelle le bureau d'étude sera là pour accompagner la commune dans toutes les démarches : préparation élaboration, communication, entrée en vigueur.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que le choix du bureau d'étude pour l'aide à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de notre commune a fait l'objet d'une procédure adaptée dont l'annonce est parue sur le site internet au BOAMP le 10 septembre 2010 sous le N°10-191769 ainsi que sur le Courrier Picard du 15 septembre 2010.

Douze bureaux d'étude ont retiré un dossier ; trois seulement ont remis une offre. L'ouverture des 3 offres a eu lieu le 22 octobre 2010 à 9h00.

-DELTYS AMENAGEMENT

-Groupe GEOVISION

-URB'N

L'audition des candidats a eu lieu le mardi 16 novembre 2010.

La commission achat, réunie en date du 19 novembre 2010 a attribué le marché au Bureau d'Etudes URB'N, pour un montant de 24 900 € HT, auquel il faut ajouter la partie optionnelle de ce marché, relative à la communication aux Vinoliens qui sera au maximum de 5 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

prend acte de la décision de la commission achat et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec le Bureau d'Etudes URB'N pour son offre fixée à 29 900 € HT ainsi que l'ensemble des documents afférents à ces travaux.

3 MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'ELIMINATION DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE EN PLOMB

Avant fin 2013, la Commune doit avoir procédé à la mise en conformité de l'ensemble des branchements plomb existants.

Dans le cadre de cette campagne de remplacement, notre délégataire la Lyonnaise des Eaux, nous a transmis le 25 mai 2010, un inventaire sur lequel il nous reste à mettre en conformité quelques 122 branchements plomb repérés et 27 de nature inconnue.

En 2011, c'est 72 branchements plomb que nous changerons pour un montant total de 92 631,12 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé la contexture du projet de travaux et autorisé le maire à solliciter à cet effet une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'ETAT au titre de la DGE , rubrique EAU POTABLE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA REPRISE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

En raison de l'état chaotique d'une partie du Cimetière, depuis 2010, la Commune a commencé à procéder à la reprise de certaines concessions temporaires.

La plupart des concessions temporaires de notre cimetière ayant dépassé leur durée nous devons, après l'avoir signalé aux ayants droit, procéder à leur reprise.

Considérant la délibération N°1 du 29 janvier 2009,

Notre prévision pour 2011 est la reprise de 35 concessions avec monument et 25 sans monument.

Ces travaux représentent un montant total HT de 18 415,75 €.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé la contexture du projet de travaux et autorisé le Maire à solliciter à cet effet une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'ETAT au titre de la DGE, rubrique « cadre de vie, reprise de concession ».

MODIFICATION DE LA CONVENTION POUR LE CO-FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DES ALGUES EN DECOMPOSITION DANS LE GRAND CANAL A CHANTILLY

Le Conseil Municipal du 24 juin 2010, a autorisé le Maire à signer une convention avec le Syndicat du Bassin Versant de la Nonette, attestant du montant de la participation financière de notre Commune aux travaux de nettoyage des algues en décomposition dans le grand canal à Chantilly.

Considérant que cette convention doit être modifiée sur les points suivants :

- modification des clés de répartition qui tient compte du retrait du PNR
- modification du maître d'ouvrage qui est devenu de fait, fin décembre 2010, le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette.

et que la participation financière de la Commune sera portée de 1500 à 1 879,43 € .

Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer cette nouvelle convention avec le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.

INVESTISSEMENT :FOURNITURE ET POSE DE DEUX LANTERNES A L'ANGLE DE LA RUE DU BOIS COUPE ET DE L'AVENUE DE LA BOULEAUTIERE ET RUE GEORGES DAUCHY

Considérant la nécessité de changer deux lanternes à l'angle de l'Allée du Bois Coupé et de l'Avenue de la Bouleautière et rue Georges Dauchy

La société INEO propose un devis de 942,00 € HT soit 1 126,63 € TTC pour la fourniture et pose de deux lanternes sur poteau béton.

Le Maire propose de retenir la proposition d'INEO pour un montant de 1 126,63 € TTC à inscrire en section d'investissement du budget communal 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

INVESTISSEMENT :FOURNITURE ET POSE D'UN CANDELABRE RUE DE LA DUCHESSE DE CHARTRES

Le lampadaire situé à côté du 18 rue de la Duchesse de Chartres s'est cassé lors des fortes chutes de neige de décembre dernier. Pour des raisons de sécurité il est nécessaire de procéder à son remplacement.

La société INEO propose un devis de 2 064 € HT soit 2 468 € TTC pour la fourniture et pose d'un candélabre.

Le Maire propose de retenir la proposition d'INEO pour un montant de 2 468 € TTC à inscrire en section d'investissement du budget communal 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUDGET COMMUNAL

Le Maire rappelle que le budget doit exceptionnellement être voté avant fin avril. En concertation avec Madame Neau chargée de la préparation il propose deux dates le 17 mars pour un examen préalable de la proposition de budgets et le 24 mars pour un vote en séance du conseil municipal.

Ces dates sont retenues par l'assemblée.

LOI sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (Loi NOME).

Le Maire expose :

- les communes sont depuis quelques années propriétaires de leur réseau d'électricité basse tension et à ce titre les dépenses de rénovation et d'extension leur incombent. Par exemple dans les cas où les transformateurs sont saturés il faut les remplacer et les travaux en partie subventionnés sont à la charge de la commune.
- Pour financer les travaux réalisés d'enfouissement des réseaux (avenue de Verdun, rue de la république, rue Calmette etc) ce sont les ressources du budget communal qui assurent le remboursement des emprunts contractés.
- Pour financer les travaux à venir notamment l'élimination des supports métalliques de l'avenue de la duchesse de chartres, élimination des supports plus enfouissement des réseaux il faut trouver des ressources nouvelles.

et le maire propose au conseil de réfléchir à l'institution de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité instituée par la loi NOME qui permettrait d'assurer en tout ou partie le financement de la partie électrique des travaux de l'avenue de la duchesse de Chartres.

Cette taxe calculée non pas sur la facture mais selon les quantités d'électricité consommées peut être appliquée à un taux compris entre 1 et 8%.

Elle doit être votée avant le 1/10 de l'année N pour une application l'année N+1.

Le Maire donne alors la parole à l'assemblée pour recueillir les réactions :

Monsieur OLIVIER explique que cette taxe ne payera pas tout. Il faut donc faire un choix sur les travaux les plus urgents à réaliser dans la rue de la Duchesse de Chartres cela permettra de ne pas dépenser trop.

Il sera par contre nécessaire de retenir un maître d'œuvre pour cette opération et ce coût ne peut pas être évité.

Mme NOYE demande si ce sont uniquement les travaux électriques qui vont être financés par le biais de cette taxe, le maire lui répond que le but est en effet de ne financer que les travaux relatifs à l'électricité.

Mme NOYE et Mme SIEG soulignent que ce système de taxation sur la consommation d'électricité va nécessairement pénaliser les foyers qui ne peuvent pas accéder à d'autres mode de chauffage que l'électrique. Le Maire pense que sur une année cela pourrait s'élever à 100 euros environ pour les foyers qui sont tout électrique.

M. OLIVIER demande si un organisme pourrait faire une simulation Le Maire lui propose qu'EDF bleu ciel fasse une simulation de ce que cela rapporterait à la commune.

M. GAUTHIER souligne que ce taux est obligatoire et que le minimum sera de toute façon de 1 % mais Mme SIEG rappelle que ce poste est très sensible pour tous les foyers, le Maire lui rappelle que les postes eau et électricité sont aussi importants l'un que l'autre pour les ménages.

M. OLIVIER explique que même si cette taxe est difficile à mettre en place, elle apparaît nécessaire pour financer les changements des poteaux en métal non conformes et qui risquent de tomber à tout moment tant leur base est corrodée.

Mme LAUDE demande si la Commune ne pourrait pas diminuer les autres petites dépenses pour éviter de taxer trop la consommation d'électricité des foyers ?

Le Maire dit qu'il faudrait un détail des coûts des travaux de la duchesse de Chartres et demande à M. OLIVIER de s'en occuper.

Mme LAUDE pense qu'il serait préférable de ne pas se servir de cette taxe pour financer les travaux cela serait mieux pour les habitants mais le Maire lui explique qu'elle est imposée aux communes et qu'elles n'ont pas le choix de la faire appliquer ou non.

M. OLIVIER rappelle qu'il y a d'autres travaux qui doivent être fait et qui ne sont pas de l'investissement comme le ravalement du Centre Communal.

Conclusions de l'échange .

- L'étude de rénovation de la voirie de la duchesse de Chartres doit être entreprise avec le souci de minimiser les coûts (plusieurs scénarios sont à étudier avec l'aide d'un MOE)
- Il faut procéder à une évaluation du produit attendu en fonction du taux qui serait appliqué*
- Voir au vu des éléments de chiffrage des coûts et des besoins de financement le taux à appliquer,
- Cette question sera de nouveau abordée dès que nous disposerons des éléments ci-dessus.

* Post réunion : le département applique déjà la taxe départementale au taux de 4%, c'est le maximum applicable et par conséquent le vote d'une taxe communale serait sans effet sur le taux départemental en vigueur. Pour avoir une idée de ce que chacun aurait à payer, dans l'hypothèse d'une taxation à 4% du montant supplémentaire, il faut examiner en haut du verso de la facture le montant taxes locales.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX.

Monsieur OLIVIER expose les travaux à prévoir en 2011, 2012 et 2013 et un débat s'instaure autour des priorités.

Les tableaux suivants décrivent la programmation ferme pour 2011 et envisagée à partir de 2012.

TRAVAUX FERME 2011 (€ HT)

ASSAINISSEMENT	-Impasse Molière, Raccordement au réseau d'assainissement	-90 000,00 €
	-Rue d'Avilly, Raccordement au réseau d'assainissement	-80 000,00 €
	-Maîtrise d'oeuvre	-20 000,00 €
INVESTISSEMENT	-Compteur plomb	-66 832,32 €
	-Mise en Place du Plan Local d'Urbanisme 1ère année	- 15 000 €
	-Travaux Divers de Voirie 2ème tranche	-117 285,96 €
	-Pose d'un lampadaire Avenue de Verdun/République	- 2 00,00 €

	-Signalétique 1ère partie	- 16 000,00 €
ENTRETIEN	-Ravalement Centre Communal	-12 200,35 €+5 941,04 € (18 141,39€
	-Classes GSA / GSB	- 5 000,00 €
	-Travaux d'entretien de voirie	- 5 000,00 €

TRAVAUX ENVISAGES A PARTIR DE 2012

INVESTISSEMENT	-Place d'Aumale (bornes en béton ou pieux en bois)	-de 9 996,00 € à 25 097,60 €
	-Aménagement voirie Chemin d'Apremont	-78 816,00 € (44 045 €+ 34 771 €)
	-Aménagement et voirie rue d'Apremont	-127 923,00 € (70 024 €+ 57 899 €)
	-Vestiaires en bois terrain de sports	-A chiffrer
	-Réfection de voirie rue D. de Chartres avec Enfouissement des réseaux	-A chiffrer
	-Aménagement de la Place Charolais	133 635 € + 25 750 € (159 385€)
ENTRETIEN	-Classes, Groupe Scolaire A et Groupe Scolaire B	-5 000,00 €

De l'échange il ressort que le projet de rénovation de la voirie et d'enfouissement des réseaux de l'avenue de la duchesse de Chartres est une priorité à étudier pour une éventuelle réalisation sur 2012 et 2013.

La signalétique de la commune

Mme LAUDE demande où doit être changée la signalétique sur la commune?

Le maire lui répond qu'il s'agit d'un changement sur l'ensemble de la commune, la Municipalité y travaille d'ailleurs depuis 1 an deux conseillers aidés par M.SARAMITO ET M.GAUTHIER s'en occupent.

La signalisation manque de cohérence, elle doit être mieux organisée et mise à jour, actuellement tout est mélangé aussi bien les indications de lieux (bibliothèque, Mairie Poste...) que les directions des villes et villages voisins (Apremont, Senlis ...).

Nous nous appuierons sur les recommandations du PNR pour les implantations et le graphisme.

Le Maire propose que soit affecté à ce poste 16 000 € pour 2011. Ces 16000 euros seront prélevés sur le produit de la taxe de séjour qui doit être affecté à des actions en rapport avec l'activité touristique. La signalétique entre dans ce cadre.

M. GAUTHIER ajoute les points suivants:

- La signalisation sera plus homogène
- Il y aura une identité du PNR plus marquée
- La Loi Grenelle 2 va modifier la législation sur les enseignes et pré enseigne et sera plus restrictive concernant surtout les pré-enseignes qu'elle aura pour vocation de diminuer voire même de supprimer.

Le panneau qui doit être prioritairement déplacé est celui du Golf Hôtel DOLCE situé à l'entrée de Vineuil Saint Firmin en venant d'Apremont car très près du château et il s'agit d'une zone à préserver.

Mme Laude rappelle que la commune avait financé, avec le PNR, des barrières et signale qu'elles sont toutes cassées ou n'existent plus et des voitures sont brûlées à ces endroits là, le PNR peut il les remplacer ? Elle ajoute que, pour continuer à financer les actions du PNR, il apparaît nécessaire d'entretenir le matériel mis en place sinon cela n'a plus beaucoup d'intérêt.

M. LACHAT maintient sa demande de réfection de la rue d'Apremont, les entreprises qui sont intervenues rue Calmette l'an dernier l'ont détérioré et souhaite vraiment que cela soit fait même à coût moindre, au moins reboucher les trous et refaire les trottoirs abîmés.

TABLE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire demande aux Conseillers à quel prix ils souhaitent vendre la table de la bibliothèque.

M. GAUTHIER et Mme NOYE tiennent à souligner que la restructuration de la bibliothèque a été très bien faite et était nécessaire.

Après concertation, Le maire propose de fixer le prix à 1500 €.

VENTE SOUTER

Les domaines ont validé la fixation du prix de vente de la parcelle communale Impasse du Jeu d'Arc à 17 500 €.

ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Le Conseil pense que cela n'apparaît pas comme une nécessité pour le moment.

LAME A NEIGE FRONTALE

Elle est adaptable sur le tracteur du Service technique.

Le maire précise qu'il a écrit à Eric Woerth, président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, pour demander une mutualisation de l'achat du matériel pour ces périodes exceptionnelles, il attend une réponse de sa part avant d'envisager l'achat de cette lame.

M. OLIVIER pense que cette mutualisation du matériel va poser problème, notamment lors de gros épisodes neigeux car toutes les communes de la CCAC voudront l'utiliser en même temps.

Mme BARBA rappelle que lors d'un précédent conseil, ils avaient émis l'idée de faire appel à une société privée pour déneiger les routes communales. Le maire lui confirme que cela pourrait être une possibilité, et ajoute avoir également pensé se rapprocher de l'agriculteur de la commune.

INFOVITESSE

Mme SIEG demande s'il fonctionne ? M. OLIVIER lui dit qu'il n'a marché que 3 jours car le panneau photovoltaïque a gelé

Mme DESNOYERS ajoute que ce n'est pas normal que ce matériel soit déjà en panne après si peu de tps, il faut absolument le réparer.

Le Maire et M.OLIVIER informent le Conseil que la Société AXIMUM, société qui a monté l'infovitesse, a été prévenue et devrait intervenir très prochainement.

REDEVANCE INCITATIVE

Mme LAUDE souligne que abonnement au service est de 14 ,18€ pour avoir un container à puce alors que pour les autres prestations l'électricité ou l'eau, par exemple, cet abonnement est compris entre 9 et 12 € c'est beaucoup trop élevé pour un simple container.

Le Maire explique que la redevance se divise en deux parties, une partie fixe qui varie selon le bac choisi et une partie variable en fonction du nombre de levées de bacs.

La répartition part fixe par variable a été faite sur la base cts fixes /coûts s variables mais aussi dans le souci de ne pas bouleverser la tarification actuelle.

M. GAUTHIER demande si la redevance incitative va ou non se substituer à la TEOM ? Le Maire lui confirme qu'il n'y aura plus de TEOM basée sur la valeur locative des propriétés, il s'agira de la redevance incitative dont le montant sera fixé à l'issue de la période d'essai.

Le but de la période d'essai est bien de s'assurer que les différences sont justifiées et au besoin de revoir la répartition part fixe part variable.

Mme LAUDE trouve que l'effort que l'on fait de mieux trier ses déchets n'est pas suffisamment récompensé car sur la facture test la partie fixe est 4 x plus chère que la partie variable.

Mme SIEG explique, quant à elle, que ce système pose problème notamment en période estivale, avec les odeurs qui risquent de se dégager des bacs, il est impossible de les laisser à moitié pleins une semaine voire 15 jours, il y donc des levées qui sont décomptées alors que le bac n'est même pas plein.

LES FEUX DE CHANTILLY

Ils auront lieu les 17 et 18 juin prochains avec, au sud du grand canal les places assises et au nord du grand canal les places debout. Les organisateurs de cet événement attendent environ 20 000 personnes par soirée.

CRECHE

Le maire de chantilly souhaite ouvrir, dans le cadre de la C.C.A.C, une nouvelle crèche à la gare de chantilly de 80 places environ. Mme AUGER dit que 80 places c'est beaucoup trop car non qualitatif.

Le maire de chantilly propose à toutes les communes de la C.C.A.C, qui le souhaitent, d'y participer.

PROJET DE CONSTRUCTION VIRGICE

M.OLIVIER explique que le projet est au point mort car l'Architecte des Bâtiments de France impose beaucoup de contraintes architecturales et refuse également un accès sur la 924 ce qui compromet fortement le projet commercial, car les commerçants refuseront de s'installer dans une zone difficile d'accès pour les non Vinoliens. Le promoteur a écrit une lettre au préfet pour qu'il puisse intervenir auprès de l'ABF.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30